

DIRECTION  
DE L'ARCHITECTURE.

BUREAU  
DES TRAVAUX ET CLASSEMENTS.

ARRÊTÉ.

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et  
notamment l'article 2, modifié et complété par la loi du 23 juillet 1927;

La Commission des monuments historiques entendue;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

~~Les façades, les toitures et intérieurs du château  
du Plessis à LA CELLE CONDE (Cher) à 4 Km Nord-Est  
de Lignières dans la forêt de Villiers~~

appartenant à ~~M. le Vicomte de Bourbon-Busset~~

sont inscrits sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au préfet du département, pour les  
archives de la préfecture, au maire de la commune de <sup>LA</sup> Celle\_Condé  
et au propriétaire

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le .....

Par déléation  
Le Directeur de l'Architecture

T. S. V. P.

R. PERCHET